

PROVENANCES GÉOGRAPHIQUES ET PREMIÈRES AFFECTATIONS *des conseillers pénitentiaires d'insertion et de probation (CPIP) des 24-28^{es} promotions*



ENJEUX DU SYSTÈME D’AFFECTATION

À la fin de leur formation, les stagiaires de l’ÉNAP sont soumis à un système d’affectation dont l’enjeu est de couvrir les besoins en personnels des services pénitentiaires d’insertion et de probation. Ce dispositif implique chez les stagiaires de rejoindre la structure professionnelle au sein de laquelle ils sont affectés.

PRINCIPES

Le système d’affectation répond à deux grands principes : la mobilité géographique des agents et la priorité donnée à l’ancienneté, donc aux titulaires, du fait de leur statut. Les postes ainsi proposés aux stagiaires sont ceux qui sont restés libres après les mutations des titulaires. Par ailleurs, l’affectation des stagiaires dépend de leur classement à l’issue des épreuves et des stages. Les mieux classés peuvent de fait choisir les postes de leur choix, généralement les plus proches de leur région d’origine ou dans les grandes agglomérations.

DÉSÉQUILIBRE DES AFFECTATIONS SUR LE TERRITOIRE

Les postes proposés sont plus souvent concentrés sur quelques régions ou quelques départements, voire quelques établissements et services.

Ainsi, certaines structures accueillent chaque année de nombreux jeunes titulaires lors de leur première affectation, tandis que d’autres n’offrent que très peu de postes, voire aucun.

ÉLOIGNEMENT FAMILIAL ET TURN-OVER

Dans la mesure où les stagiaires proviennent de toutes les régions de France, leurs premières affectations génèrent mécaniquement des flux géographiques importants en début de carrière. Ils sont ainsi nombreux à connaître un éloignement familial et des déracinements régional et culturel, d’autant plus que les sortants d’école ont une obligation de service de deux ans sur leur premier poste. À court et moyen termes, cet écart entre provenance géographique et première affectation amène bien souvent les jeunes professionnels à demander une mobilité professionnelle.

Pour les structures accueillantes, ces flux migratoires importants entraînent des difficultés récurrentes. Elles doivent en effet accompagner ces jeunes professionnels dans leurs prises de poste, tout en assurant leurs missions quotidiennes et en faisant face au renouvellement régulier de leurs équipes.

PROVENANCES GÉOGRAPHIQUES ET PREMIÈRES AFFECTATIONS des conseillers pénitentiaires d'insertion et de probation (CPIP)

1000 apprenants, formés à l'ÉNAP entre 2020 et 2023, et affectés entre 2022 et 2025 (25-28^{es} promotions).

PROVENANCES DES ÉLÈVES CPIP

par DISP - 2022/2025

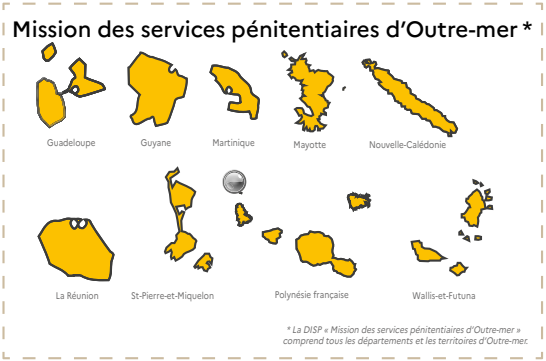
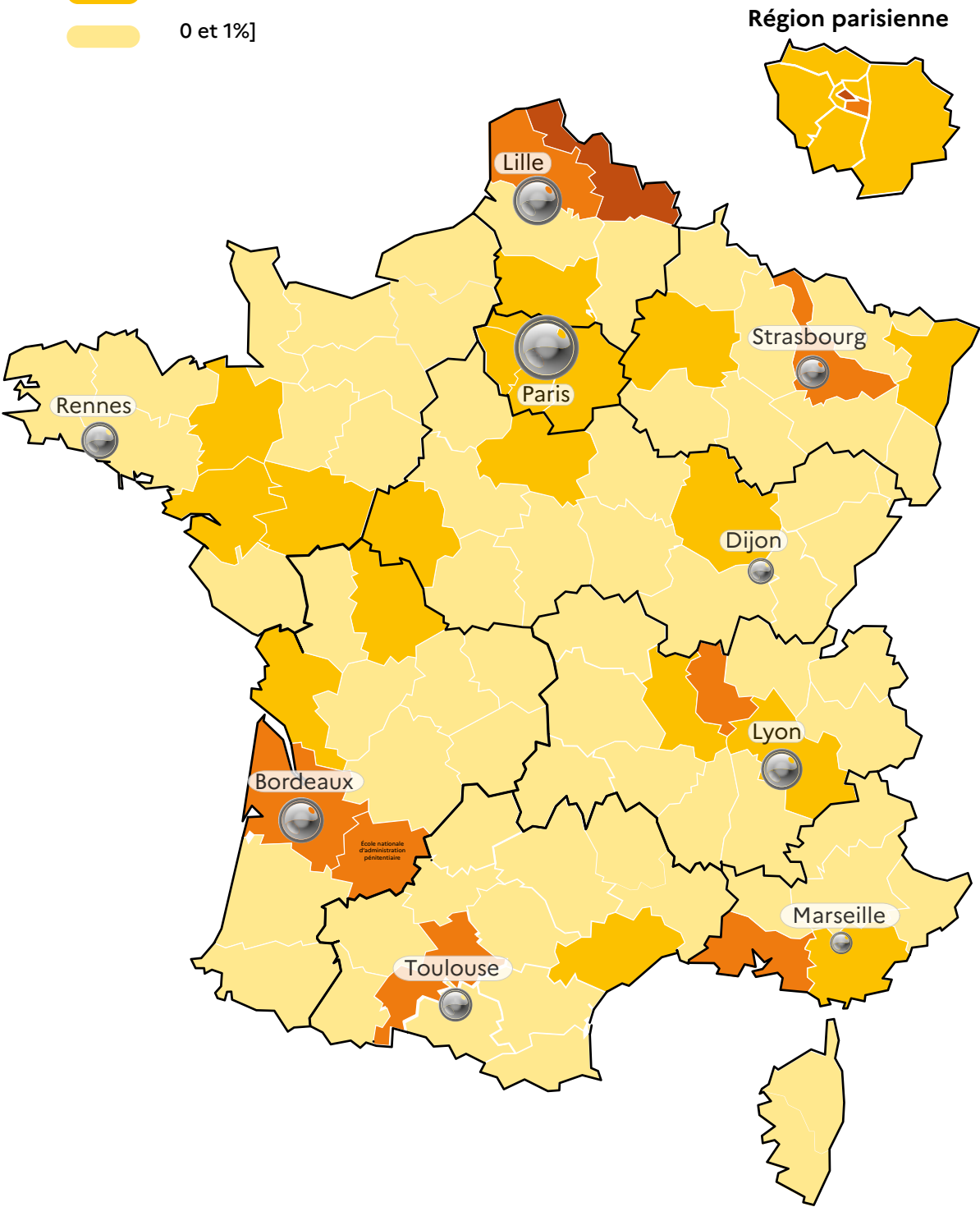
	Effectifs	Proportions
 Paris	170	17%
 Bordeaux	140	14%
 Lille	109	11%
 Rennes	114	11%
 Toulouse	97	10%
 Lyon	96	10%
 Strasbourg	95	10%
 Dijon	66	7%
 Marseille	63	6%
 DSPOM	50	5%
Total	1000	100%

LES PROVENANCES DES ÉLÈVES CPIP PAR DISP ET PAR DÉPARTEMENT

Cette carte présente la répartition des provenances géographiques des élèves CPIP sur le territoire national. Les DISP au sein desquelles les élèves ont passé le concours, sont essentiellement celles de Paris (17 %), Bordeaux (14 %), Lille et Rennes (11 % chacune). Peu d'élèves proviennent des DISP de Dijon (7 %), Marseille (6 %) et de la DSP d'Outre-mer (5 %). Une analyse plus fine permet de constater que l'ensemble des départements constitue des viviers de recrutement, à l'exception des Hautes-Alpes, des Ardennes, de la Drôme, de la Lozère, de la Nièvre, des Deux-Sèvres et de la Corse-du-Sud. Les plus représentés sont le Nord (5 %), Paris (4,3 %) et la Haute-Garonne (3,9 %).

par département (%)

- Plus de 4%
-]2,5% et 4%]
-]1% et 2,5%]
- 0 et 1%]



* La DISP « Mission des services pénitentiaires d'Outre-mer » comprend tous les départements et les territoires d'Outre-mer.

PROVENANCES GÉOGRAPHIQUES
ET PREMIÈRES AFFECTATIONS
des conseillers pénitentiaires d'insertion
et de probation (CPIP)

1000 apprenants, formés à l'ÉNAP entre 2020 et 2023, et affectés entre 2022 et 2025 (25-28^{es} promotions).

PREMIÈRES AFFECTATIONS DES CPIP

par DISP - 2022/2025

	Effectifs	Proportions
Paris	423	42%
Strasbourg	107	11%
Marseille	91	9%
Dijon	85	9%
Rennes	79	8%
Lille	78	8%
Lyon	70	7%
Toulouse	26	3%
Bordeaux	21	2%
DSPOM	20	2%
Total	1000	100%

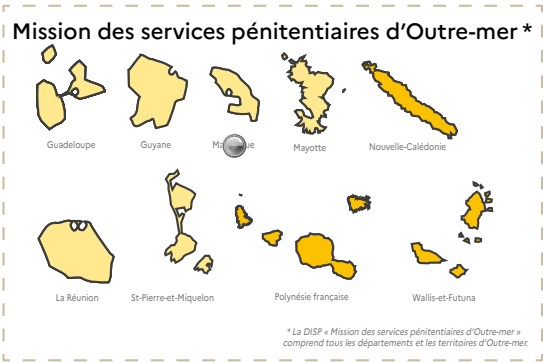
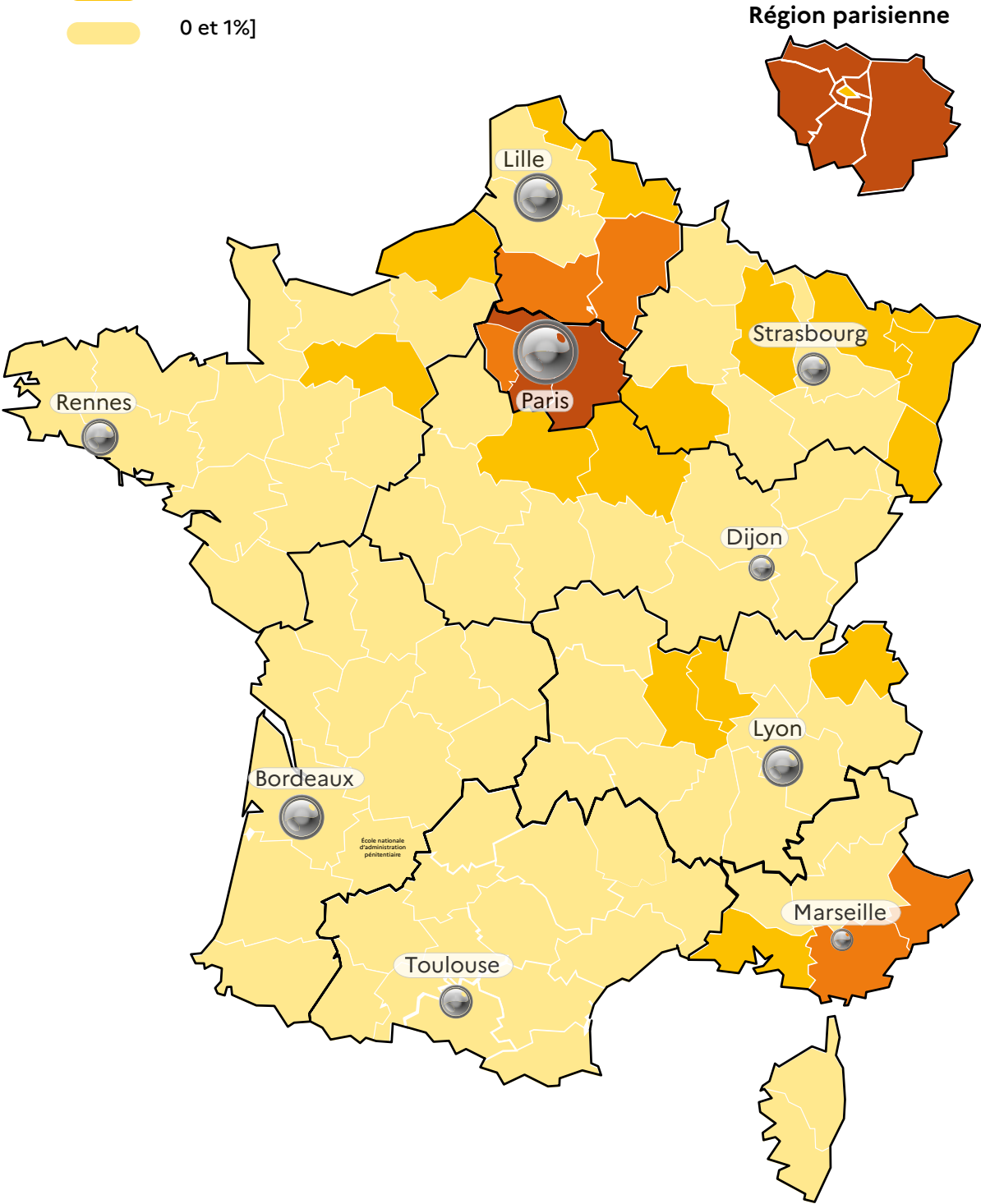
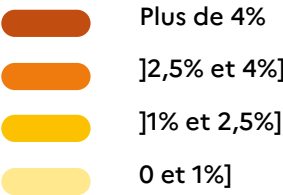
LES AFFECTATIONS DES ÉLÈVES CPIP
PAR DISP ET PAR DÉPARTEMENT

Les affectations des élèves CPIP par DISP et par département

En ce qui concerne les affectations, la répartition est davantage centralisée, avec 423 élèves rejoignant la DISP de Paris, soit 42 % des sortants de formation des promotions étudiées. Viennent ensuite les DISP de Strasbourg (11 %) et de Marseille (9 %). Les DISP ayant les taux d'affectation les plus faibles sont celles de Toulouse (3 %), Bordeaux et la DSP d'Outre-mer (2 % chacune).

En outre, les départements accueillant les effectifs de CPIP les plus élevés sont l'Essonne (8,9 %), la Seine-et-Marne (7,6 %) et la Seine-Saint-Denis (6,1 %). Au total, 13 départements n'ont pas accueilli de CPIP pour leur première affectation, tels que la Charente-Maritime, les Pyrénées-Atlantiques, la Drôme ou encore la Somme.

par département (%)



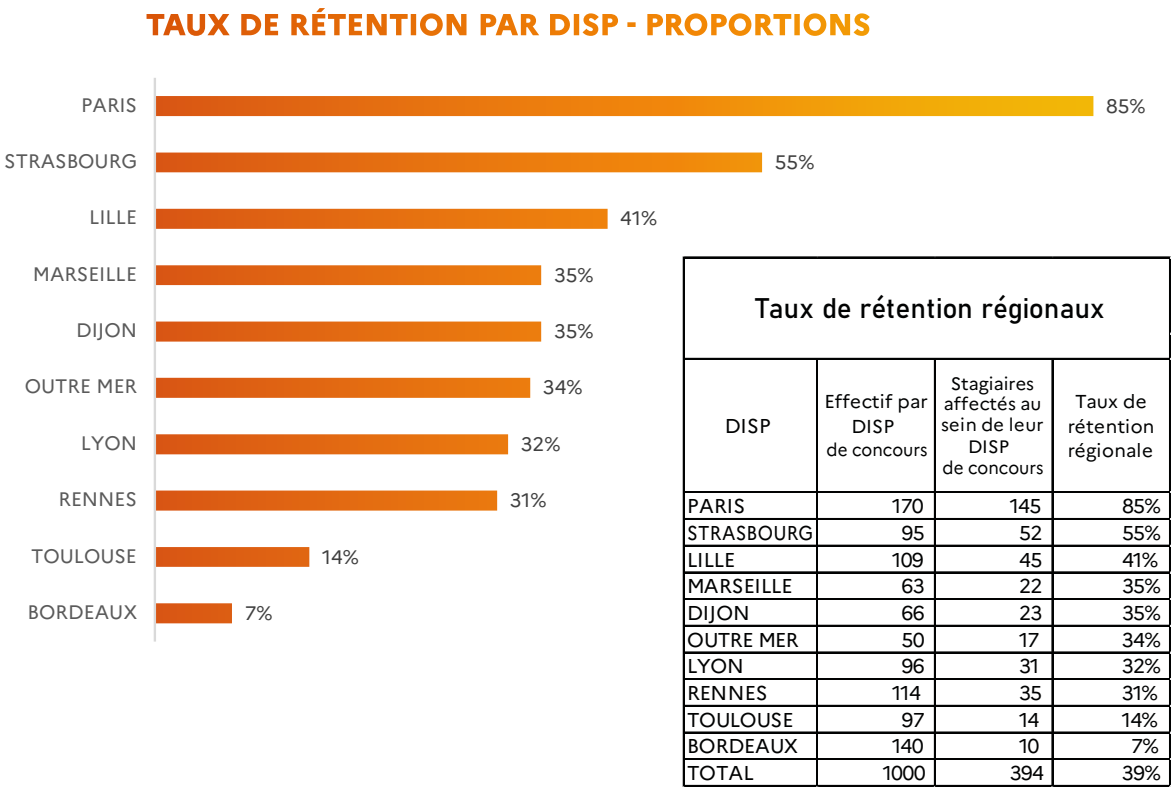
APPROCHE PAR FLUX

des stagiaires conseillers pénitentiaires d'insertion et de probation (CPIP)

Le profond déséquilibre existant entre les zones de recrutement et les zones d'affectation génère mécaniquement de grandes mobilités géographiques en début de carrière. Pour saisir cette réalité, l'analyse des flux d'affectation peut être traitée à partir de deux indicateurs : le taux de rétention et le taux d'accueil d'élèves mobiles.

39 % DES STAGIAIRES CPIP AFFECTÉS DANS LEUR RÉGION DE CONCOURS

Le taux de rétention est un indicateur statistique qui se calcule en rapportant l'effectif d'élèves affectés dans leur DISP de concours à l'ensemble des élèves qui y ont candidaté. Il correspond à la probabilité d'être affecté dans la région dont ils proviennent.

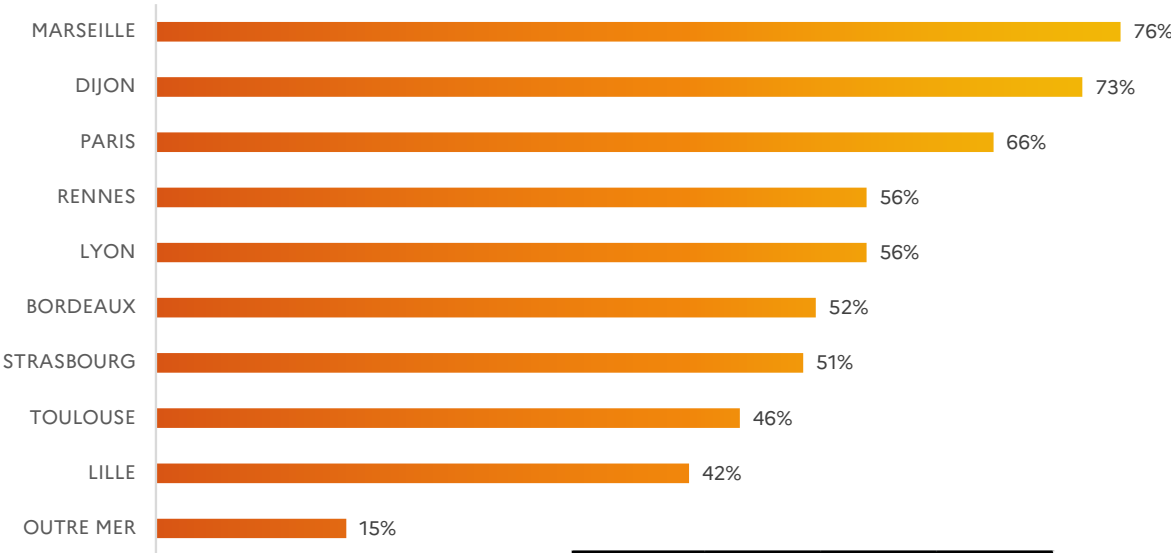


Pour l'ensemble des apprenants concernés par cette étude, 394 d'entre eux ont été affectés au sein de leur DISP de concours, soit 39 %. Ce résultat signifie qu'en moyenne, pour 10 stagiaires, 4 d'entre eux ont rejoint, en fin de formation, la région d'où ils proviennent.

L'analyse par région de concours indique toutefois des écarts significatifs, avec des taux de rétention régionaux s'échelonnant de 7 % à 85 %, soit un rapport de 1 à 12. Ce constat signifie que les probabilités pour un CPIP d'être affecté au sein de sa DISP de concours varient grandement selon les régions d'origine. Pour exemple, alors qu'un élève issu de la région parisienne présente une probabilité de 85 % d'être affecté à la DISP de Paris, celle d'un apprenant provenant de la région bordelaise d'être affecté à la DISP de Bordeaux s'élève à 7 %.

61 % DE STAGIAIRES CPIP AFFECTÉS DANS UNE RÉGION AUTRE DE CELLE DONT ILS PROVIENNENT

Le taux d'accueil de stagiaires mobiles correspond à l'effectif d'apprenants affectés dans une DISP dont ils ne proviennent pas, rapporté à l'ensemble des stagiaires affectés dans cette même DISP. Cet indicateur statistique permet de rendre compte de l'intensité des flux de nouveaux personnels provenant d'autres régions de l'Hexagone et d'Outre-mer.



Taux d'accueil des CPIP mobiles			
DISP	Effectif total des stagiaires affectés	Effectif de stagiaires provenant d'une autre DISP	Taux d'accueil de stagiaires mobiles
MARSEILLE	91	69	76%
DIJON	85	62	73%
PARIS	423	278	66%
LYON	70	39	56%
RENNES	79	44	56%
BORDEAUX	21	11	52%
STRASBOURG	107	55	51%
TOULOUSE	26	12	46%
LILLE	78	33	42%
OUTRE MER	20	3	15%
TOTAL	1000	606	61%

Au total, 61 % des stagiaires CPIP ont rejoint une DISP différente de celle où ils ont passé le concours. Autrement dit, toutes provenances confondues, 6 élèves sur 10 ont changé de région en sortie de formation.

Plus en détail, les taux d'accueil des stagiaires « mobiles » oscillent entre 15 % et 76 % soit un rapport de 1 à 5. En considérant ces deux extrêmes, ces résultats signifient que toutes proportions gardées, la DISP de Marseille a accueilli cinq fois plus de stagiaires mobiles que la DSP d'Outre-mer. D'un point de vue institutionnel, ces taux recouvrent des enjeux spécifiques dans la mesure où l'accueil de stagiaires issus d'autres régions peut générer des demandes de mutations d'agents et, dans le même mouvement, engendrer un renouvellement élevé des équipes.

POUR PLUS DE RENSEIGNEMENTS :
<http://www.enap.justice.fr/eleves/index.php>
Responsable observatoire : laurent.gras@justice.fr
Chargées d'études : pauline.castaing@justice.fr
cecilia.lagarde@justice.fr

Directeur de la publication : Sophie BONDIL - Rédacteur en chef : Paul MBANZOULOU
Rédaction : Laurent GRAS, Pauline CASTAING, Cécilia LAGARDE, Mariam GEVORGYAN
Conception graphique, mise en page et impression : unité édition (Odette BAIX, Ghyslain ROBILLIARD)